



21 novembre 2017

Annonces du Premier ministre pour une politique de la vie associative *Premières observations et travaux nécessaires*

Une ouverture positive, mais sera-t-elle durable ?

C'est une bonne nouvelle d'apprendre que le gouvernement « *souhaite initier une politique ambitieuse pour la vie associative* ». L'ouverture de ce débat était l'une de nos demandes. Les principes énoncés fournissent des bases de négociation : « *les associations sont au cœur d'une société de la confiance, de l'engagement et de l'entraide, elles constituent des écoles de démocratie et de citoyenneté. Le gouvernement souhaite approfondir le dialogue avec les associations et travailler avec l'ensemble des acteurs du secteur, avec une volonté affichée de construction d'une relation partenariale, équilibrée et respectueuse de leur autonomie des associations* ».

Cependant, les mesures essentielles concernant le financement sont déjà annoncées avant toute concertation, et le calendrier ne laisse qu'un mois à la concertation pour redéfinir une politique associative, ce qui en fait essentiellement une opération de communication. Enfin, la soudaine attention du Président pour des questions de société (quartiers sensibles, territoires ruraux, demain laïcité) suscite des commentaires qui permettent de douter de la durabilité de ces engagements : « *M. Macron est persuadé qu'il a gagné la guerre de la communication contre l'étiquette de « Président des riches » en s'emparant de thématiques plus sociétales dans les semaines qui viennent* ». Cependant, les associations citoyennes peuvent peut-être **transformer cette concertation en négociation, à condition de rester mobilisées et d'aller vite**. La rapidité du calendrier leur impose d'être très réactives.

Une redéfinition menée au pas de charge

Comme à son habitude, le gouvernement veut aller très vite avec un programme de travail en 5 temps :

1. Deux groupes de travail sont déjà mis en place par le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire sur la construction d'une stratégie de développement et le soutien à l'innovation sociale ;
2. Un nouveau groupe de travail se mettra en place très rapidement. Il doit restituer ces travaux dès janvier 2018 à travers un rapport au Premier ministre. Le HCVA émettra un avis sur l'ensemble des propositions formulées ;
3. La DJEPVA et le Haut-Commissariat à l'économie solidaire innovation sociale (présidé par Christophe Itier) élaboreront une stratégie en lien étroit avec les parties prenantes impliquées depuis le début des travaux ;
4. Une stratégie commune pour la vie associative et l'ESS sera présentée dans une grande conférence nationale (sans doute en mars) ;
5. Une communication en Conseil des ministres définira en avril la nouvelle politique.

Une telle précipitation n'est pas très sérieuse si l'on souhaite réellement définir une politique associative ambitieuse.

Des mesures financières déjà décidées avant toute concertation

En matière financière, le texte reconnaît « *le besoin de dispositifs pérennes de soutien financier aux associations* ». Ceci est positif. **Mais les mesures financières semblent déjà prises**. Les baisses de financements interviennent tout de suite, avec la restriction des emplois aidés et la baisse des moyens des collectivités, les améliorations viendront peut-être en 2019, pour l'ensemble des associations employeuses, sous forme d'une réduction des cotisations patronales. Cette mesure n'a rien de spécifique puisqu'elle était envisagée pour toutes les entreprises. Le gouvernement estime le « gain » à 1,4 milliards d'euros.

Pour 2018, le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) est prolongé, mais ne concerne que les plus grosses associations, au-delà de 20 à 30 salariés, puisqu'il existe déjà un abattement de 20 304 euros ([voir ici](#)).

Ces propositions, bien que fortement critiquables, traduisent une évidence : l'État ne peut plus se décharger sur les seules collectivités de la question du financement des associations. Cependant, ce discours s'adresse au « secteur associatif » comme s'il s'agissait d'une seule grande entreprise, alors qu'il serait nécessaire, comme la loi l'y oblige, de **faire une étude d'impact** des mesures envisagées par catégories d'associations et par domaine.

En particulier, le CITS est présentée comme une solution au problème de financement du « secteur associatif », avec un « gain » estimé à 500 millions d'euros, alors qu'il ne concerne qu'environ 10 000 associations. Cela revient à dire qu'on enlève 500 millions d'euros à l'ensemble des associations à travers la baisse des contrats aidés pour les reverser à 10 000 associations. Diviser pour mieux régner.

Par ailleurs, la diminution des cotisations sociales constitue un abandon de la reconnaissance de l'intérêt général, un démantèlement de la protection sociale, accentue les inégalités et la précarisation de la société.

Ce mode de financement est peut-être une réponse pour les associations prestataires, mais il est totalement insuffisant pour répondre aux besoins non solvables. Comment seront financées les tâches d'intérêt général non solvables ?

La piste d'un Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA) copiloté

Pour le FDVA, doté d'un surcroît de 25 millions d'euros, le gouvernement propose de piloter cette enveloppe avec l'ensemble des acteurs du secteur et des ministères concernés, afin de répondre le mieux possible aux besoins d'accompagnement, de formation et de soutien aux initiatives des associations, notamment les plus fragiles les plus petites d'entre elles. Cela reprend les propositions faites par le CAC, qui a demandé la création d'une ligne budgétaire avec un objectif similaire. Mais l'enveloppe nécessaire est 20 à 30 fois supérieure à ce qui a été accordé.

Conditions d'emploi des salariés et avenir des emplois aidés

Le Premier ministre n'évoque ni l'avenir des emplois aidés, ni les conditions des salariés associatifs. Concernant les emplois aidés, le gouvernement semble développer une fiction : l'avenir des emplois aidés relèverait d'une politique de l'emploi, tournée vers la formation professionnelle alors que l'avenir des associations relèverait du ministère de l'éducation nationale, avec sa direction de la vie associative. Il s'agit d'un seul et même dossier. L'avenir des emplois aidés doit faire partie de la discussion.

L'objectif à moyen terme n'est pas de tous les maintenir mais d'évaluer ceux qui sont nécessaires pour employer des personnes qui sinon ne trouveraient pas d'emploi, pour des tâches non solvables d'intérêt général, des populations et des territoires qui ont besoin, avec une dimension de formation (qui existe déjà dans de nombreuses associations), et surtout que ceux-ci ne dérogent pas au droit du travail.

Nous devons demander sa mise à l'ordre du jour, avec l'exigence de dégager les financements nécessaires pour que les associations puissent réaliser dans des conditions normales, avec des contrats respectant le droit du travail, les tâches d'intérêt général nécessaires à la société. Pour cela, il faut évaluer les besoins et les financements nécessaires.

Le développement du service civique est présenté comme une mesure en faveur de la vie associative. Une analyse critique du service civique serait nécessaire.

Relire la charte d'engagements réciproques

Le dossier de presse réaffirme sa volonté de construire avec les associations des relations partenariales, équilibrées et respectueuses de leur autonomie, en s'appuyant sur la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le ...1^{er} janvier 2001 (on pense qu'il s'agit d'un lapsus et non d'une volonté de revenir à la charte initiale, puisque la dernière date de fév. 2014) pour parler de dialogue civil et de co-construction.

Cette charte contient des bases très intéressantes, mais elle n'a été que très peu appliquée, car mise au point par Valérie Fourneyron, dernière ministre chargée de la vie associative de plein exercice, alors que Manuel Valls n'en voulait pas. Il est nécessaire de relire cette charte, que le CAC a en partie rédigée, et de réaffirmer les principes auxquels nous tenons et sur lesquels on peut s'appuyer.

Initiatives du gouvernement pour « soutenir le monde associatif »

Le Premier ministre a enfin présenté un certain nombre de mesures, que nous qualifions de « mesurette », qui constituent autant d'opérations de communication :

Instaurer chaque année une semaine nationale de l'engagement

Un beau principe : « *la disposition de nos concitoyens à s'engager, notamment au sein des associations, et un trésor : elle illustre, en acte, cette confiance dans la capacité des collectifs, des individus rassemblés à surmonter les difficultés, à mener à bien leurs projets, à transformer la société* ». C'est magnifique, même la transformation sociale est là ! Mais dans quel sens ? **L'engagement est pour nous un engagement citoyen**, désintéressé, tourné vers l'intérêt général et le bien commun, et non « la volonté de créer, à tous les niveaux, en considérant la société comme une vaste start-up »¹. De plus, le parti politique qu'est devenu La République En Marche semble vouloir acquérir une existence réelle à travers « un regain citoyen basé sur l'engagement, à l'instar de ce qui existe dans le réseau associatif »². Cela mérite éclaircissement, car l'engagement des citoyens dans une liberté associative et ne saurait se réduire à une démarche partisane.

Organiser un crowdfunding pour soutenir les associations

Rappelons que la totalité des dons ne s'élève, selon Finance participative, qu'à 68,6 millions d'euros en 2016, 90 % de ces dons étant des dons « avec récompense » (une affiche, une place de théâtre, etc.)³, alors que les cotisations payées par les 21 millions d'adhérents des associations s'élèvent à 10,9 milliards d'euros⁴.

Organiser une opération nationale « arrondi solidaire »

Le texte propose d'organiser une opération nationale « arrondi solidaire » dans les entreprises au service des grandes causes associatives. Selon France générosités, les micro dons ont, en 2016, représenté 700 000 € collectés au profit d'une centaine d'associations⁵. Sans commentaire.

Déploiement de l'accélérateur de l'innovation sociale

L'accélérateur d'innovation sociale est un programme mis en place en 2015 au sein de l'ANSA (agence nationale des solidarités actives)⁶. Le Premier ministre propose de mettre en œuvre 10 nouveaux projets d'accélérateur de l'innovation sociale, « *qui ont fait la preuve de la robustesse de leurs modèles et de leur impact social* », avec l'objectif de « changer d'échelle ». Changer d'échelle, c'est s'intéresser aux 1,3 millions d'associations et pas seulement à 10 d'entre elles.

Mise en place du compte d'engagement citoyen

Il s'agit de donner un crédit de 20 heures de formation sur le compte d'engagement citoyen par la prise en compte des activités de bénévolat associative dans le compte personnel de formation.

Création d'un « compte associations » dématérialisée pour les démarches administratives

Cette mesure a déjà été annoncée plusieurs fois, notamment par François Hollande, dans un but de simplification des démarches administratives. On constate bien au contraire que la complexité administrative est croissante avec la volonté d'adopter des démarches de gestion inspirées des entreprises privées (selon le principe de Graeber⁷). Le CAC a fait en 2015 **des propositions pour simplifier les démarches administratives** lors du lancement par l'ancien chef de l'État du « Choc de simplification ». Il serait utile, dans le contexte actuel, de relire et d'actualiser ces propositions pour alimenter les travaux.

¹ Déclarations d'Emmanuel Macron pendant la campagne. [Voir ici](#)

² Le Monde du 21 novembre. [Voir ici](#)

³ Voir <http://financeparticipative.org/la-finance-alternative-en-2016/> Le crowdfunding présenté par ce site inclut aussi les prêts en ligne, les crédits à la consommation en ligne, les obligations, les participations en capital, toutes opérations qui sortent du champ de notre analyse et constituent l'essentiel du crowdfunding, pour un montant total encore très modeste de 234 M€

⁴ INSEE Première N°1587 Lise Reynaert (mars 2016)

⁵ <http://www.francegenerosites.org/barometre-2016-microdon/>

⁶ Rappelons pour mémoire que cinq projets ont été financés en 2015 en 2016. Territoires zéro chômeur, porté par ATD Quart Monde, VITA-Air, porté par la structure d'IAE Air Services, Parcours gardien, porté par le groupe d'économie sociale et solidaire Unis vers l'emploi, Tapaj (travail alternatif payé à la journée), Soleni, porté par l'entreprise d'insertion Ulisse Energie.

⁷ « *Toute réforme pour réduire l'ingérence de l'État aura pour effet ultime d'accroître le nombre de réseaux de l'augmentation et le volume total de paperasse* » David Graeber, 2015, *Bureaucratie*, les liens qui libèrent